



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2026

Concours : CAPLP Interne

Section : Diverses

Option : Horticulture

Rapport de jury présenté par :

Jean-Marc MOULLET

Président de jury

SOMMAIRE

Renseignements statistiques	Page 4
Épreuve d'admissibilité	
Dossier RAEP	Page 5
Épreuve d'admission	
Épreuve de leçon	Page 10
Conclusion générale	Page 15

Composition du directoire

Président du jury

Monsieur Jean-Marc MOULLET, Inspecteur général de l'éducation du sport et de la recherche

Vice-présidente

Madame Patricia MULLER, Inspectrice de l'éducation nationale en sciences biologiques et sciences sociales appliquées

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

CONCOURS Interne du CAPLP Horticulture

SESSION 2026

Candidats inscrits :	69
Candidats présents à l'épreuve d'admissibilité :	45
Candidats admissibles :	24
Candidats présents aux épreuves d'admission :	23
Nombre de postes :	10
Candidats proposés pour l'admission :	10
Candidats inscrits sur une liste complémentaire :	2

Épreuves d'admissibilité

Moyenne des candidats non éliminés :	11,14
Moyenne des candidats admissibles :	13,18
Moyenne du dernier candidat admissible :	11,00
Moyenne la meilleure :	16,00

Épreuves d'admission

Moyenne des candidats présents :	09,75
Moyenne des candidats admis :	12,47
Moyenne la meilleure :	17,00

Ensemble du concours

Moyenne des candidats présents :	10,90
Moyenne des candidats admis :	12,96
Moyenne du dernier candidat admis :	11,67
Moyenne la meilleure :	16,41

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

ANNEXE III de l'arrêté du 25 janvier 2021

Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) du concours interne

Coefficient 1

Définition de l'épreuve :

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum) le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum) le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier, le candidat joint un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples.

Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

Le candidat atteste sur l'honneur de l'authenticité de toutes les informations figurant dans son dossier.

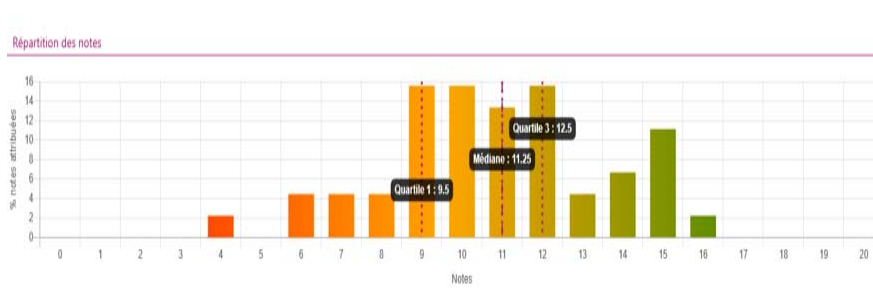
Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Le candidat transmet son dossier au jury suivant les modalités fixées par l'arrêté d'ouverture du concours.

Les résultats

	Dossier RAEP	Meilleure note	Note la plus basse	Moyenne des candidats
CAPLP	45	16	4	11,14



Remarques générales : observations et conseils aux candidats :

L'épreuve d'admissibilité du concours interne consiste en l'examen, par un binôme de correcteurs, d'un dossier élaboré par le candidat en référence à son expérience professionnelle (RAEP).

Chaque partie du dossier est à identifier et doit répondre aux critères de forme et de fond définis par l'arrêté du 25 janvier 2021 (voir définition de l'épreuve ci-dessus).

L'utilisation de l'IA doit respecter strictement les textes en vigueur, dont le cadre d'usage en éducation <https://www.education.gouv.fr/cadre-d-usage-de-l-ia-en-education-450647>

Critères d'appréciation	Observations et conseils
Pertinence du choix de l'activité décrite	Les candidats qui réussissent ont su mettre clairement en évidence les compétences du métier de l'enseignant (référence BO juillet 2013) au regard de leur parcours (en enseignement et / ou autre activité professionnelle et/ou activité socio-culturelle...). Des textes synthétiques argumentés ou des synthèses sous forme de tableau mettant en évidence les compétences acquises de l'enseignant au travers de son parcours professionnel ont été appréciés. Dans l'ensemble, le choix de l'activité est pertinent vis-à-vis du niveau enseigné, mais peu argumenté et manque parfois d'originalité. Ce choix doit partir d'un constat et ouvrir sur une problématique qui sera traitée par la suite. L'activité présentée doit être en lien avec les activités d'un professeur de lycée professionnel d'horticulture se référant à un enseignement en SEGPA ou en lycée professionnel (CAP ou baccalauréat professionnel). L'annexe 1 liste l'ensemble des programmes et référentiels de référence. Le jury conseille aux candidats de produire des dossiers actualisés, y compris pour ceux qui ont déjà présenté ce concours.
Maîtrise des enjeux scientifiques, techniques et professionnels	On attend du candidat qu'il maîtrise un fond scientifique et technique en lien avec le référentiel ou le programme ciblé montrant une expertise dans le domaine du champ du PLP Horticulture. La maîtrise des enjeux scientifiques est entendue au travers de la discipline enseignée. Ainsi est appréciée au travers des activités professionnelles présentées, l'emploi de termes et de documents techniques et scientifiques adaptés à la formation visée. La séquence doit être contextualisée et située dans une progression. Des liens avec l'insertion professionnelle des élèves, la poursuite d'étude ou le projet d'orientation peuvent être présentés. Le jury regrette que peu de candidats fassent le lien avec l'orientation des élèves ou la découverte des métiers. Le jury s'étonne que pour les séquences proposées dans le cadre d'un enseignement en SEGPA, la découverte des métiers et des parcours de formation ne soit pas davantage exploitée.
Maîtrise des enjeux didactiques et pédagogiques	Dans l'ensemble, la maîtrise des enjeux didactiques et pédagogiques n'est pas suffisamment robuste, le contenu de la séance n'est souvent pas assez articulé avec les activités proposées aux élèves. Il est attendu une description précise de la séquence, d'une séance et des évaluations menées. Au-delà de la contextualisation dans un projet, la démarche doit être explicitée. Des candidats se réfèrent aux programmes ou aux référentiels, mais ils ne montrent pas assez les liens entre ces instructions officielles et les mises en œuvre avec les élèves. L'enseignement et l'évaluation par compétences sont peu apparus. Le lien avec les autres disciplines est généralement fait, mais souvent de façon superficielle voir trop artificielle. Les candidats peuvent montrer les liens avec les projets de l'établissement, les parcours (citoyen, avenir, EDD...), les éducations transversales si la séance choisie s'y prête. Pour ce qui est des candidats mettant en avant un projet en champ ERE en SEGPA, la notion de découverte professionnelle passe parfois au second plan ; certains candidats privilégiant le développement d'attitudes, telles que la concentration, la persévérance ou la maîtrise de techniques précises. Le jury regrette que les compétences à construire pour le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ne soient pas souvent abordées.
Justification argumentée des	La justification des choix pédagogiques est trop souvent partielle. Une simple citation de concept pédagogique ou didactique est insuffisante. Les choix

choix pédagogiques opérés	pédagogiques doivent faire l'objet d'une justification. La diversité des élèves doit être réellement prise en compte avec des propositions pédagogiques adaptées. Les choix pédagogiques doivent permettre de comprendre la stratégie mise en œuvre par le candidat. Par exemple, la différenciation pédagogique peut être justifiée par l'hétérogénéité des profils qu'une évaluation aurait révélée ou un projet peut être en lien avec la remobilisation de la motivation d'un groupe d'élèves. La mise en activité des élèves est rarement détaillée pour les activités pratiques ou les travaux dirigés. Le jury apprécie les candidats qui conduisent des démarches réflexives et qui ne basculent dans des démarches cumulatives. Dans les meilleures productions, les candidats montrent dans leur dossier - les liens entre les choix pédagogiques et les objectifs visés, dont la réponse à la diversité des élèves ; - l'anticipation des difficultés pour rendre l'enseignement accessible à tous ; - la présence de plan de séquence, de documents élèves et d'évaluations constituant une progression pouvant inclure l'exploitation des stages et PFMP. - Le jury a apprécié des supports élèves pertinents avec une contextualisation de la séquence. Les documents en annexes doivent être pertinents et liés à l'exploitation pédagogique présentée par les candidats. Il est attendu qu'ils soient construits par le candidat.
Prise de recul dans l'analyse de la situation exposée	Très peu de candidats ont su mener une analyse réflexive de leur pratique pédagogique. Il ne suffit pas de se limiter à un constat. L'analyse qui repose sur les points positifs et points négatifs doit être aboutie et pertinente. Elle doit donner lieu à des propositions de remédiations systématiques, cohérentes et justifiées. On attend que les analyses réflexives qui ont mené à une remédiation soient présentes et que la nature de cette remédiation soit précisée. Les adaptations ou individualisations des séances sont peu présentes. Elles sont rarement explicitées au regard des profils des élèves.
Structure du dossier et qualité de l'expression	Le cahier des charges doit être strictement respecté (nombre de pages par partie, annexes, police...). Pour rappel, la source doit être indiquée pour l'ensemble des documents. Les dossiers qui ne répondent pas à la définition de l'épreuve se voient sanctionnés. Il est attendu un plan avec une introduction, des phrases de transition et une conclusion. La forme narrative d'un dossier ne répond pas à la définition de l'épreuve. Des documents issus de productions d'élèves permettent d'apprécier la mise en œuvre et de « donner à voir » l'activité. De trop nombreux dossiers présentent une carence dans la maîtrise de la langue française (orthographe, syntaxe, ponctuation), le jury rappelle que tous les professeurs doivent maîtriser l'expression écrite et être exemplaires dans la maîtrise de cette compétence fondamentale pour un enseignant.

En conclusion :

Les dossiers RAEP les plus appréciés montrent :

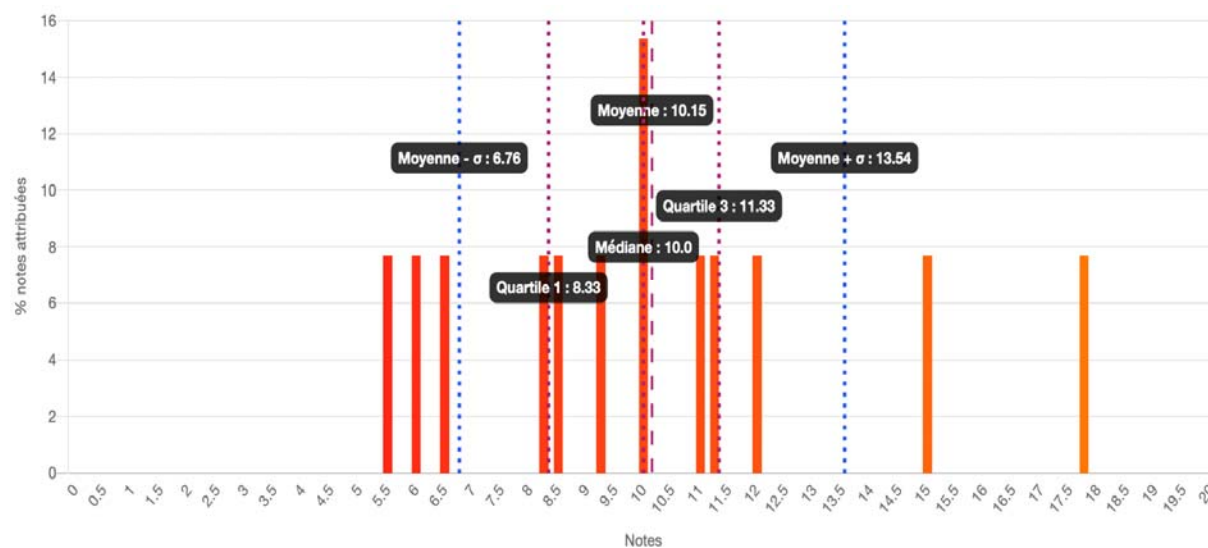
- des activités liées à l'enseignement professionnel ou à la découverte professionnelle dans les champs d'un professeur d'horticulture jusqu'au niveau 4 ;
- une solide culture scientifique ;
- une justification claire des choix pédagogiques ;
- une présentation et une structuration du dossier répondant aux exigences de l'épreuve ;
- une maîtrise des potentiels didactique et pédagogique ;
- des méthodes pédagogiques adaptées aux élèves et à leur diversité ;
- des réflexions sur l'accessibilité ;
- des analyses réflexives visant à l'évolution des pratiques mises en œuvre.

Un dossier bien structuré, avec une rédaction soignée et un bon usage de la langue française, est un critère incontournable.

Épreuves d'admission

Épreuve de leçon Durée : 6 heures — coefficient : 2

Résultats



Les textes de référence

Dans le cadre des missions visées par le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (BO n° 30 du 25 juillet 2013), le PLP d'horticulture enseigne en :

- SEGPA champ « Espace Rural et Environnement »
- CAPa spécialité « Métiers de l'agriculture — l'horticulture »
- CAPa « Jardinier paysagiste » (
- Baccalauréat professionnel « Conduite de production horticole »
- Baccalauréat professionnel « Aménagement paysager »
- Brevet professionnel « Aménagement paysager »

Définition de l'épreuve (arrêté du 25 janvier 2021)

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, **l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.**

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de **travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus.**

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est amené, au cours de sa **présentation orale**, à **explicitier la démarche méthodologique**, à **mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques** qui lui ont permis de construire sa **séquence de formation**, à **décrire la séquence de formation qu'il a élaborée**, à **présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.**

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation, ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Durée : travaux pratiques : quatre heures ; préparation de l'exposé : une heure ; exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes ;

Lors de l'entretien, **dix minutes (maximum) pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité**, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Durée des travaux pratiques encadrés : quatre heures ;

Durée de la préparation de l'exposé : une heure ;

Durée de l'exposé : trente minutes maximum ;

Durée de l'entretien : trente minutes maximum.

Coefficient : 2. L'épreuve est notée sur 20.

Précisions relatives à la proposition de sujet

Le sujet **précise** le diplôme et le niveau de classe concernés ainsi que la (ou les) compétence*(s) visée(s) (* : « capacités du référentiel »). Ces éléments sont choisis parmi les référentiels et programmes pour lesquels les PLP Horticulture sont susceptibles d'enseigner (voir annexe du rapport). À partir de cette ou ces compétence(s), un objectif pédagogique imposé est présenté sous la forme **d'une thématique** permettant la réalisation de travaux pratiques.

À partir de cette thématique, on attend que le candidat identifie un objectif général adapté au module choisi, au niveau de classe, à sa place dans la progression pédagogique et au thème de la séquence. Dans la séquence et les séances présentées, d'autres objectifs pédagogiques devront être précisés.

Le sujet comprend un dossier technique composé :

- du référentiel ou d'extraits de référentiels visés par le sujet
- de tous documents susceptibles :
 - o d'orienter le candidat dans sa réflexion et de lui suggérer des manipulations, des investigations, des réalisations, des analyses à mettre en œuvre au cours de l'épreuve ;
 - o d'aider le candidat dans l'appropriation de l'utilisation du matériel
 - o d'être réinvesti dans la séance de formation
- de la liste des matériels, des produits et des équipements mis à disposition au sein du plateau technique.

Commentaires du jury

L'épreuve de leçon consiste à évaluer, dans un premier temps, la maîtrise des techniques professionnelles (méthode et résultat) et, dans un deuxième temps, les compétences pédagogiques (conception de séquence et séance avec argumentation des choix pédagogiques).

Première partie de l'épreuve : Travaux pratiques encadrés

Au cours de la réalisation pratique, le candidat conduit les investigations à sa convenance. On entend par « investigations », la réalisation d'essais, de recherches, de comparaisons :

- de techniques
- et/ou d'utilisation de matériels
- et/ou d'utilisation de produits.

Ces investigations pourront être ensuite exploitées pour tout ou partie dans la séquence présentée. Le candidat mène sa réflexion sur la thématique à traiter. Dans ce contexte, diverses actions sont possibles pendant cette phase pratique.

L'analyse des documents ne suffit pas, la manipulation et la réalisation sont attendues.

Les éléments du plateau technique, la liste des matériels et matières d'œuvre ainsi que le dossier délimitent le champ des possibles pour le candidat. Le plateau technique a été pensé de manière à permettre des choix de manipulations, d'expérimentations, de recherches, d'analyses, sans jamais les prescrire.

Les investigations permettent d'identifier les atouts, contraintes, avantages, inconvénients des ressources mises à disposition, afin de se projeter dans la construction d'une situation d'enseignement.

Les choix réalisés et les résultats obtenus **doivent être présentés** et réinvestis lors de la conception d'une séquence, dont une séance pédagogique à détailler.

Le jury attend :

- une prise en compte du plateau technique et des éléments mis à disposition ;
- une adaptation rapide à l'environnement de travail ;
- une organisation des activités dans le temps et dans l'espace ;
- des réalisations permettant d'apprécier le niveau de maîtrise des compétences techniques du champ d'intervention du PLP Horticulture dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie, de législation/réglementation et d'environnement ;
- une utilisation cohérente et professionnelle des produits, matériels et équipements mis à disposition ;
- la prise en compte des enjeux liés à la transition écologique.

Le jury a apprécié :

- la mise en œuvre effective par les candidats d'une réelle démarche d'investigation, de manipulations de natures variées, adaptées à la situation pédagogique proposée par le sujet ;
- le respect du matériel et des équipements mis à disposition ;
- l'emploi raisonné des consommables ;
- le port d'une tenue vestimentaire professionnelle ;
- la maîtrise par le candidat des techniques professionnelles ;
- l'attitude respectueuse des candidats envers les différents personnels rencontrés.

Le jury a regretté :

- le non-respect de règles de sécurité, d'ergonomie et d'économie ;
- l'absence d'une tenue professionnelle adaptée ;
- des réalisations partiellement menées au regard des attendus du sujet ;
- la méconnaissance des référentiels des diplômes concernés par le CAPLP horticulture ;
- une absence de maîtrise ou une maîtrise insuffisante des techniques professionnelles ;
- la non-maîtrise de l'outil numérique.

Conseils aux candidats :

Cette partie de l'épreuve doit permettre au jury d'apprécier la maîtrise des gestes professionnels nécessaires à la réalisation attendue. Elle doit aussi être consacrée au recueil d'informations, à la mise en œuvre d'expérimentations, de manipulations, de tests, d'essais, nécessaires au transfert pédagogique dans le cadre de la séquence et de la séance à présenter.

Le jury encourage les candidats à réaliser des immersions dans des domaines complémentaires à ceux qu'ils enseignent.

Deuxième partie de l'épreuve : exposé et entretien

La réflexion et la formalisation de la proposition pédagogique débutent sur le plateau technique.

La finalisation de la proposition pédagogique est réalisée en salle informatique avec accès à internet durant une heure.

Enfin, le candidat présente sa proposition dans une salle de classe dédiée. Il dispose de 30 minutes pour présenter son exposé. Ce dernier est suivi d'un entretien de 30 minutes avec le jury.

Le jury attend la présentation :

- d'une séquence : sa contextualisation, sa place dans le plan de formation, en lien avec les PFMP et les autres disciplines ;
- d'une séance détaillée accompagnée d'au moins un support élève ;
- des modalités d'évaluation et de leur exploitation.

L'exposé structuré doit mettre en évidence le lien avec les investigations menées durant les travaux pratiques. La proposition d'une situation d'apprentissage, des évaluations réalistes pertinentes adaptées au niveau des élèves et aux objectifs visés, sont attendues.

Les modalités de présentation de la séance doivent permettre d'évaluer les qualités didactiques du candidat lors de l'exposé. Le candidat doit faire preuve d'une posture professionnelle appropriée à la situation d'enseignement.

Le jury a apprécié :

- la maîtrise de l'outil numérique au cours de l'exposé ;
- la mise à disposition de supports papier en appui de l'exposé ;
- un exposé structuré ;
- une qualité d'écoute et d'argumentation ;
- la connaissance du public visé ;
- la connaissance du milieu professionnel correspondant à la formation des élèves ;
- la connaissance des diplômes et enseignements relevant du champ d'intervention d'un PLP Horticulture ;
- le réalisme dans les propositions pédagogiques ;
- la présentation d'un contexte professionnel pour la séquence ;
- la présentation d'une situation professionnelle pour la séance ;
- la prise en compte des PFMP dans la proposition pédagogique du candidat ;
- la capacité du candidat à opérer des liens pertinents avec des compétences complémentaires ;
- la capacité du candidat à proposer des activités ou actions interdisciplinaires dans le cadre d'un travail d'équipe ;
- l'exploitation du dossier technique fourni et la référence à des sources externes ;
- la maîtrise des termes pédagogiques utilisés ;
- la posture réflexive et la réactivité du candidat face à ses propositions pédagogiques en lien avec le questionnement du jury.

Conseils aux candidats :

En amont de l'épreuve, il est nécessaire de prendre connaissance :

- du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (cf. arrêté du 1^{er} juillet 2013) ;
- des référentiels des diplômes professionnels et des modalités de certification correspondantes ;
- des guides d'accompagnement pédagogique (ChloroFil, Eduscol, sites académiques SBSSA,...) ;
- des rapports de jury de la session précédente ;
- des textes en vigueur relatifs à la voie professionnelle et à l'enseignement agricole.

Durant l'épreuve, si le candidat utilise des ressources pédagogiques construites et disponibles sur un site internet, alors le jury le questionnera sur le plus haut niveau de maîtrise didactique et pédagogique.

Une connaissance des démarches méthodologiques, de la didactique de la discipline ainsi que des modalités de conception de séquences, de séances pédagogiques sont attendues. Le candidat doit maîtriser le vocabulaire pédagogique et les connaissances techniques, scientifiques et professionnelles.

Conclusion générale

Il est important que les candidats démontrent leur capacité à développer des compétences professionnelles qui relèvent du PLP Horticulture. La maîtrise des gestes professionnels est attendue et fondamentale.

La préparation d'une séquence d'enseignement nécessite de mobiliser diverses ressources, données et informations, qui doivent provenir de sources solides et fiables. L'enseignant se doit ensuite de les adapter, d'optimiser leur présentation, de les clarifier et de les relier à d'autres éléments, en visant avant tout des objectifs et des capacités/compétences clairement définis et connus de l'apprenant. C'est également ce type de travail qui est attendu des candidats dans le dossier RAEP pour l'épreuve d'admissibilité, où l'accent doit être mis sur des démarches d'enseignement élaborées en fonction des objectifs définis pour la séquence proposée.

La didactique, qui constitue le thème principal de l'épreuve d'admission, évalue la mise en situation professionnelle du candidat au cours d'une séquence et d'une séance d'enseignement. Ce processus nécessite une conception et une utilisation adaptées des supports et le réinvestissement des travaux pratiques. Il est essentiel d'engager une réflexion lors de l'investigation sur les techniques utilisées, sur les difficultés rencontrées lors de leur mise en œuvre et de leur transposition.

Un enseignant doit s'intéresser à tous les éléments qui contribuent à l'acquisition de compétences par tous les élèves. Les compétences disciplinaires doivent être complétées par des compétences transversales cruciales pour la formation d'un citoyen épanoui et d'un professionnel compétent. L'approche didactique, associée à une réflexion pédagogique, façonne la pratique des enseignants.

Se familiariser avec les établissements de formation, rencontrer des enseignants et des équipes pédagogiques et participer à des sessions de formation à différents niveaux, sont des moyens efficaces pour saisir les enjeux de la posture enseignante du PLP Horticulture ainsi que les attendus du métier.

Le jury tient à féliciter les candidats admis au CAPLP Horticulture pour cette session 2026.

Le directoire du jury exprime sa profonde gratitude envers Madame la Proviseure de l'EREA d'Illkirch-Graffenstaden, le DDFPT, les enseignants-ressources, la référente numérique et tous les personnels impliqués dans le déroulement de la partie professionnelle de l'épreuve d'admission. Il tient également à remercier tout le personnel administratif de l'établissement, pour l'accueil chaleureux et l'assistance précieuse tout au long de l'organisation et de la réalisation de ce concours, qui s'est déroulé dans d'excellentes conditions. Enfin, il remercie les services administratifs de l'académie de Strasbourg et le jury, dont le professionnalisme est à souligner ici.